

Ecole Doctorale MEGA de Lyon
Mécanique – Energétique – Génie Civil – Acoustique

Villeurbanne, le 27 mars 2017

Compte rendu du Conseil de l'ED MEGA
15 mars 2017

Présents : Frédéric AUGIER ; Marie-Christine BAIETTO ; Paul BARAL ; Jean-Christophe BERA (*pour Jean-Yves CHAPELON*) ; Jean-Pierre BERTOGLIO ; Jean-Luc BERTRAND KRAJEWSKI ; Philippe BLANC-BENON ; Philippe BOISSE ; Jocelyn BONJOUR ; Marion BOST (*pour Jean-Pierre RAJOT*) ; Christian CACHARD ; Philippe CHAUDET ; Guy CLERC ; Marion COMBE ; Laurence CURTIL (*pour Emmanuel FERRIER*) ; Khaled DJAMA ; Hélène FOLLET ; Stéphane GRANGE (*pour Ali DAOUADJI*) ; Dominique HABAULT ; Ludovic LECLERCQ (*pour Nour-Eddin ELFAOUZI*) ; Claude LAMARQUE (*pour Luc DELATTRE*) ; Daniel NELIAS ; Etienne PARIZET ; Camille PETTAVINO ; Sylvie RONEL (*pour David MITTON*) ; Quentin STEER ; Anne TANGUY ; Fabrice THOUVEREZ.

Comité de suivi individuel du doctorant

Selon l'arrêté du 25 mai 2016 concernant la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, un comité de suivi individuel, chargé de veiller au bon déroulement de la thèse, doit être mis en place pour chaque doctorant.

Conformément à l'article 11, « l'inscription du doctorant est renouvelée au début de chaque année universitaire par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et, à partir de la troisième inscription, du comité de suivi individuel du doctorant ».

Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont fixées par le conseil de l'école doctorale. C'est l'objet principal du conseil de l'ED MEGA du 15 mars 2017.

Pour permettre les inscriptions de l'année universitaire 2017-18 la mise en place des comités doit s'effectuer dès maintenant pour les doctorants en 2ème année. Un entretien doit avoir lieu avant la prochaine inscription pour tous ces doctorants de deuxième année.

Composition du comité

La composition du comité est proposée par le directeur de laboratoire le plus tôt possible au début de la 1ère année de thèse. En 2017 les comités sont mis en place à partir du 15 mars 2017 (au moins pour les doctorants de deuxième année. Un comité de suivi est constitué de :

- Un « référent » : il pilote le suivi du doctorant (conseil et alerte en cas de difficultés)

Il est désigné par le directeur du laboratoire.

Il fait partie du laboratoire (ou non).

Il doit être HDR.

- Un membre CED

Il peut être membre du conseil de l'ED élargi, ou proposé par un membre du CED

Ecole Doctorale MEGA de Lyon
Mécanique – Energétique – Génie Civil – Acoustique

Le référent prend contact avec un membre du CED pour qu'il fasse partie du comité ou propose une personne extérieure.

Les membres du comité ne doivent pas être associés aux travaux de thèse ni participer à la direction du travail du doctorant.

La composition du comité est indiquée dans le dossier du doctorant sur SIGED.

Tenu des comités de suivi de thèse

Le comité se réunit avant la 3^{ème} inscription du doctorant.

Ils sont organisés par les laboratoires en accord avec les référents dans la période Juin / juillet et/ou 1^{ère} semaine de septembre.

Avant chaque comité

Un rapport écrit est remis 2 semaines avant la réunion du comité. Il est rempli et co-signé par le doctorant et le directeur de thèse et déposé par l'étudiant sur la plateforme SIGED (pdf). Le modèle du rapport sera mis à disposition sur le site web de l'ED. En l'absence de rapport, le comité ne pourra pas avoir lieu.

Exposé en D2 pour inscription en 3^{ème} année.

Un exposé scientifique oral est présenté au comité en présence de l'encadrement de la thèse. A l'issue de la présentation et d'une discussion, un entretien à huis clos a lieu avec le doctorant puis à huis clos avec l'encadrement. Ensuite une restitution orale est faite au doctorant.

Un rapport est rédigé par les membres du comité. Il est signé par le doctorant et par le directeur de thèse et déposé sur SIGED par le doctorant. Il conditionne l'inscription en 3^{ème} année.

Fin de la 1^{ère} année/ inscription en 2^{ème} année

Pour l'instant, le suivi en première année est laissé à l'appréciation du laboratoire. Néanmoins le référent est choisi par le directeur de laboratoire dès maintenant pour les doctorants en 1^{ère} année en 2016-17.

Le référent, le doctorant, le directeur de thèse, le directeur de laboratoire peuvent demander qu'une audition par le comité de suivi soit organisée.

Au-delà de la 3^{ème} année

Lorsque la soutenance de thèse est proche, l'inscription en 4^{ème} année peut être faite sur avis du comité sans audition. Cependant, le référent, le doctorant, le directeur de thèse, le directeur de laboratoire peuvent demander qu'une audition par le comité de suivi soit organisée.

Les inscriptions en 5^{ème} et 6^{ème} année nécessitent un entretien préalable avec le comité de suivi.

Le Directeur de l'Ecole Doctorale MEGA
Pr. Philippe BOISSE



Professeur Philippe BOISSE
Directeur de l'ED MEGA